

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA JUDO

SAISON SPORTIVE 2024/2025 (DU 01.09.2024 AU 31.08.2025)

1- DÉFINITION

Le championnat de France individuel para judo est une compétition ouverte aux judokas déficients visuels et/ou auditifs.

2- SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3- ANNÉES DE NAISSANCE : JUNIORS ET SENIORS

Cf. [Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements](#)

4- NATIONALITÉ :

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

5- GRADES - LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

[Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants](#)

- Carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion (CMI) mention invalidité.

[Se référer au règlement médical article 8](#)

- Le judoka handicapé visuel doit posséder en plus du certificat de noncontre-indication à la pratique du judo en compétition :
 - Un certificat d'un ophtalmologiste certifiant qu'il a une acuité visuelle inférieure à 1/10e au meilleur œil avec correction et/ ou un champ visuel inférieur à 20o et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre ophtalmologique à la compétition.
 - Le port des lunettes est interdit pendant les combats.

Le judoka handicapé auditif doit posséder en plus du certificat de noncontre-indication à la pratique du judo en compétition :

- un certificat d'un oto-rhino-laryngologiste certifiant que le judoka a une audition diminuée d'au moins 55 dB en moyenne sur l'ensembles des fréquences à chaque oreille et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre ORL à la compétition.
- Les appareils auditifs sont interdits pendant les combats.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Féminines: -52kg; -60kg; -70kg; +70kg

Masculines: -70kg; -81kg; -95kg; +95kg

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de l'IBSA et de FRANCE JUDO

8 - TEMPS DU COMBAT

Féminines et Masculins : 4 minutes - Avantage décisif

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Pour garantir l'intérêt sportif du championnat, des regroupements entre 2 catégories de poids de proximité immédiate seront effectués dès que le nombre de combattants inscrits est inférieur à 4.

Le classement des combattants se fera dans la catégorie du regroupement.

10- RELATION GRADE CHAMPIONNAT

OUI

COUPE NATIONALE TECHNIQUE PARA JUDO

1- DÉFINITION

La coupe nationale technique Para-judo est ouverte aux judokas déficients moteurs, déficients visuels et auditifs.

2- SEXE :

FÉMININ ET MASCULIN

3- ANNÉES DE NAISSANCE :

MINIMES, CADETS, JUNIORS ET SENIORS

4- NATIONALITÉ :

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

5- GRADES - LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

Ceinture verte minimum.

- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité

- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

[Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants](#)

6 - NATURE ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ET NOTATIONS

Chaque couple de judoka effectue 3 prestations techniques en exécutant les techniques et les séquences de leur choix (y compris les liaisons debout sol, le ne-waza et la forme) en déplacement et sans opposition sur un temps de passage entre 3 à 5 minutes maximum auprès de 3 jurys différents.

Classification en catégories fonctionnelles de handicaps, d'âges et de grades. Lire le règlement de la Coupe de France Para Judo Expression technique.